

sols protégés

Rubis santé

Fiche technique

Émulsion pour sols Haute résistance, forte brillance
Spécial milieu hospitalier

C'est une émulsion de sol métallisée présentant des caractéristiques très performantes en terme de dureté et de résistance à l'alcool.

Elle présente une forte brillance et une haute résistance au trafic.

Elle est non glissante et présente une bonne résistance aux U.V.

Convient à tous types de sols lavables notamment les très souples tels que : vinyls, PVC, linoléum..

Elle est particulièrement destinée au milieu hospitalier : en effet, elle offre une bonne résistance aux désinfectants de sols et surfaces et aux produits de nettoyage et de désinfection des mains.

Elle peut se lustrer à basse et haute vitesse.

Mode d'emploi

Sur sol parfaitement décapé, sec et neutralisé à un pH compris entre 7 et 8, appliquer une ou plusieurs couches fines et croisées.

Séchage entre les couches : 30 à 45 minutes minimum.

Entretien : à l'aide d'un détergent neutre ou régénérant par balayage humide ou à l'autolaveuse.

Procéder périodiquement à un entretien par spray méthode à haute ou très haute vitesse.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide laiteux

- pH : 8,3 - 9,3

- Densité : 1,02 - 1,04

- Consommation : 1 L pour 40 à 60 m² par couche.

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Respecter les temps de séchage.

Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.

Vérifier le pH au sol, avant la mise en émulsion.

Celui-ci conditionne la durée de vie du traitement.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-07-2022

Ind. 9

